

EN BREF...

CONSULTATION SUR
L'EXPÉRIENCE DES
ENTREPRISES DANS
LE MARCHÉ INTÉRIEUR
DES SERVICES

La Commission européenne procède actuellement à une évaluation de l'ouverture effective du marché des services en Europe et des obstacles qui subsistent pour les entreprises. Le secteur de la construction fait l'objet d'une étude spécifique. Les retours d'expérience des entreprises sont sollicités, qu'elles aient ou non une expérience d'activité transfrontalière. Il s'agit d'identifier les obstacles réglementaires : autorisations préalables, législations applicables (assurance, fiscalité, droit du travail), détachement des travailleurs ou normes techniques, mais aussi non réglementaires (différences culturelles, pratiques professionnelles, manque d'information, etc.). En fonction des réponses collectées, la Commission proposera des mesures correctrices. Les entreprises sont donc invitées à répondre, d'ici au 15 novembre, au questionnaire disponible sur le site de la Commission européenne <http://ec.europa.eu/eusurvey/runner/internal-market-services-businesses?surveylanguage=fr>. Il est également possible d'apporter un témoignage concret dans le cadre de l'atelier organisé par la Commission européenne à Paris le 5 novembre prochain. N'hésitez pas contacter la FNTP ; ou la FFB si vous souhaitez y participer.

EN DIRECT DE BRUXELLES

Le profil de la prochaine Commission se dessine

Le 10 septembre dernier, Jean-Claude Juncker, futur président de la Commission européenne, a dévoilé la liste des mandats confiés aux commissaires désignés par les États membres. Chacun d'entre eux doit désormais être auditionné par le Parlement européen avant leur investiture.

Le rôle des États membres dans la désignation des commissaires

Candidat investi par le Parti populaire européen, arrivé en tête lors des élections de mai dernier, Jean-Claude Juncker, ancien Premier ministre luxembourgeois, a été proposé par les chefs d'État et de gouvernement à la présidence de la Commission européenne. Le Parlement européen a entériné ce choix le 15 juillet dernier.

Le président désigné de la Commission s'est ensuite chargé de la répartition des portefeuilles aux candidats présentés par chaque État membre.

La liste des 28 commissaires a été entérinée par les chefs d'État et de gouvernement le 5 septembre dernier.

L'équipe proposée par M. Juncker réunit des profils de haut niveau : cinq anciens Premiers ministres, quatre vice-Premiers ministres, dix-neuf anciens ministres, sept commissaires sortants et huit anciens députés européens. D'ailleurs, un tiers des candidats, dont le président élu, étaient candidats aux élections européennes 2014.

Un effort de coordination

Jean-Claude Juncker a souhaité renforcer la coordination au sein de la Commission européenne et lui donner une dimension plus politique. Ainsi, six vice-présidents se verront confier des missions transversales sous forme d'« équipes de projet ». Ils devront guider et coordonner les travaux d'un certain nombre de commissaires, posant à cet égard la question de la hiérarchie qui sera établie entre eux. À titre d'exemple, Pierre Moscovici, nommé aux affaires économiques et financières, serait sous la double « tutelle » de Valdis Dombrovskis (Lettonie), chargé de l'euro et du dialogue social, et de Jyrki Katainen (Finlande), chargé de l'emploi et de la croissance.

En ce qui concerne les dossiers intéressant le secteur de la construction, une attention particulière sera portée aux travaux de différents vice-présidents et commissaires :

- Frans Timmermans (Pays-Bas), premier vice-président, chargé, notamment, de la meilleure régulation ;
- Jyrki Katainen (Finlande), vice-président à l'emploi,

la croissance, l'investissement et la compétitivité ;

- Violeta Bulc (Slovénie), chargée des transports (le slovaque Maroš Šefčovič, initialement pressenti pour ce poste, devenant vice-président en charge de l'Union de l'énergie) ;

- Elzbieta Bienkowska (Pologne) chargée du marché intérieur, de l'industrie et des PME ;

- Corina Cretu (Roumanie), à la politique régionale européenne ;

- Miguel Arias Cañete (Espagne), sur l'action climatique et l'énergie ;

- Marianne Thyssen (Belgique), chargée de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité du travail.

Avant l'entrée en fonction de la nouvelle Commission, début novembre, les candidats doivent se soumettre à une audition publique devant le Parlement européen. Le vote d'investiture est prévu le 22 octobre, mais pourrait être retardé en cas d'opposition à certaines nominations, comme cela s'est déjà produit dans le passé.

Une forte attente du secteur sur le plan de relance

La nouvelle Commission sera notamment chargée de mettre en œuvre le plan de relance des investissements de 300 milliards d'euros annoncé par Jean-Claude Juncker dans son discours d'investiture. Ce sujet devrait faire l'objet de propositions concrètes par le vice-président désigné de la Commission, Jyrki Katainen, dans les prochaines semaines.

Par son effet de levier attendu sur l'investissement public et le financement de la transition énergétique, ce plan de relance est fortement encouragé par le secteur de la construction.

EN BREF...

LA FRANCE CONSERVE LA PRÉSIDENTIE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE LA FIEC

Dans le cadre du renouvellement des portefeuilles au sein du comité de direction de la Fédération de l'industrie européenne de la construction pour le mandat 2014-2016, Jean-Louis Marchand, vice-président de la FIEC, représentant les fédérations françaises de la construction, assurera la présidence de la commission économique et juridique.

Par ailleurs, les fédérations françaises conservent la présidence d'un certain nombre d'instances de la FIEC sur des thématiques aussi importantes que la formation professionnelle, le droit du travail (y compris dans le cadre du dialogue social européen), la recherche et l'innovation et les infrastructures.

FOCUS BTP

LA PROGRAMMATION DES FONDS STRUCTURELS 2014-2020 SE PRÉCISE

Le 8 août dernier, la Commission européenne a adopté l'accord de partenariat français qui valide le champ d'intervention de la programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). L'ensemble de ces fonds représente une enveloppe totale de 26,7 milliards d'euros pour le territoire français.

Un document stratégique négocié avec la Commission

Document-cadre négocié avec la Commission européenne, l'accord de partenariat définit les champs d'intervention des fonds européens en France, sur la base des règlements communautaires.

L'approbation de l'accord de partenariat était confrontée à plusieurs pierres d'achoppement, notamment pour le financement du déploiement du très haut débit et des infrastructures de transport par le FEDER. En effet, le principe de la « concentration thématique » limite désormais les interventions du FEDER aux investissements en faveur de la

recherche et l'innovation, de l'efficacité énergétique ou encore des énergies renouvelables.

Un compromis a toutefois été trouvé avec la Commission européenne dans le domaine des transports qui permet de contribuer de façon modeste au cofinancement d'infrastructures de transport collectif et certains investissements ferroviaires destinés à améliorer la liaison entre « les ports de dimension régionale » et l'arrière-pays dans les régions dites « en transition » (dont le PIB moyen est compris entre 75 et 90 % de la moyenne de l'Union européenne).

Vers une validation formelle des programmes opérationnels régionaux

L'approbation de l'accord de partenariat permet désormais le démarrage effectif des actions cofinancées par les fonds structurels, mais il faut encore attendre la validation des programmes opérationnels.

Élaborés par les conseils régionaux, les programmes opérationnels déterminent concrètement les modalités d'utilisation des fonds européens en région. Ces programmes devraient être validés dans les prochaines semaines, de façon à démarrer rapidement les premiers projets.

La particularité de cette période de programmation est le nouveau rôle dévolu aux régions, désormais autorités de gestion pour le FEDER. Elles disposent également de 35 % de l'enveloppe française du FSE dédiés aux actions de formation, l'autre partie étant gérée par le préfet de région pour tout projet lié à l'emploi et à l'insertion (avec une possibilité de délégation aux départements ou à des organismes intermédiaires).

UN PREMIER APPEL À PROPOSITIONS TRÈS AMBITIEUX POUR LE RÉSEAU TRANSEUROPEEN DE TRANSPORT

Le 11 septembre dernier, la Commission européenne a lancé le premier appel à propositions, doté de 11,9 milliards d'euros au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Un financement plus important pour la programmation 2014-2020

Afin d'éliminer les goulets d'étranglement, améliorer les liaisons transfrontalières et développer l'interopérabilité, l'Union européenne a développé un instrument financier ambitieux, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), dédié aux infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications et doté de 29,3 milliards d'euros. Près de 80 % de l'enveloppe totale (23,17 milliards, contre seulement 8 milliards pour la période 2007-2013) seront consacrés aux infrastructures de transport, dans le cadre du réseau transeuropéen de transport, pour la période 2014-2020.

L'appel à propositions lancé en septembre se compose de deux volets : un appel annuel de 930 millions d'euros et un appel pluriannuel de onze milliards d'euros, dont quatre milliards sont dédiés essentiellement aux pays d'Europe centrale et orientale (fléchage du Fonds de cohésion). Les subventions européennes pourront intervenir dans le cofinancement de projets d'intérêt européen majeurs, le développement de l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen (ERTMS) ou le déploiement de technologies de transport innovantes.

Un appel ouvert jusqu'à la fin du mois de février 2015

L'appel à propositions est ouvert jusqu'au 26 février 2015, soit une période assez courte durant laquelle les États membres devront proposer des projets susceptibles de bénéficier des financements européens. Ainsi, les études pourront être cofinancées à hauteur de 50 % et les travaux liés à la réalisation de projets transfrontaliers pourront bénéficier jusqu'à 40 % du soutien de l'UE. En France, le canal

Seine-Nord Europe ou le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin sont directement concernés par ce taux très favorable, susceptible d'apporter un réel effet de levier. Par ailleurs, le cofinancement de l'UE peut s'élever jusqu'à 85 % pour les pays bénéficiaires du Fonds de cohésion.

Les propositions retenues et les contributions financières aux projets seront annoncées à l'été 2015.

POUR TOUTE INFORMATION FNTP

► Marie Eiller-Chapeaux
Tél. : 01 44 13 31 86
Fax : 01 44 13 98 90
E-mail : eillerm@fnfp.fr

► Nicolas Gaubert
Tél. : 01 44 13 31 06
Fax : 01 44 13 98 91
E-mail : gaubertn@fnfp.fr ou europe@fnfp.fr

FFB

► Myriam Diallo
Tél. : 01 40 69 53 56
Fax : 01 40 69 57 80
E-mail : diallom@national.ffbatiment.fr